

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 OCTOBRE 2023

DEMANDES DE SUBVENTION F.D.I

Monsieur le Maire présente un devis des travaux concernant les buses bouchées sur la Route de Thiron.

Le montant du devis est de 4 332.00 euros TTC.

Monsieur le Maire présente également le devis concernant les travaux de modification de l'entrée du bourg de la commune.

Le montant du devis est de 5 565.00 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de demander les subventions au titre du FDI pour 2024 ainsi qu'auprès des organismes concernés.

ENERGIE EURE ET LOIR : Adhésion compétence conseil énergétique

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au service de conseil énergétique pour le suivi des bâtiments publics par délibération avec Energie Eure et Loir.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal, que la cotisation a été fixée pour l'ensemble des collectivités à 0.80€ par habitant et par an conformément au barème des aides et au règlement de service en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve l'adhésion de la commune, à la date du 1^{er} Janvier 2024, à la compétence du Conseil Energétique.

Le Conseil approuve également le règlement de service élaboré par Energie Eure et loir.

Et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le maire donne lecture d'un courrier départemental de la Direction de l'insertion par l'activité et des interventions sociales sollicitant une participation financière au FAJ 2023.

Ce fond intervient pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il participe aussi au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institution publiques (missions locales, CCAS, Associations ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de verser la somme de 200 euros au titre de l'année 2023.

CDC – LOI RELATIVE A L'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire présente au Conseil Municipal la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables » sont des dispositifs de planification territoriale dont l'objet est de favoriser l'implantation de projets ENR et de réalisations industrielles jugées nécessaires à la transition énergétique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver que la commune n'a défini aucune zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Et autorise Monsieur le Maire, à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet WC publics**

Dans le cadre de la valorisation du tourisme local, le Conseil Municipal a identifié le besoin de création de toilettes publics à l'usage des randonneurs.

Devant le montant important du devis (22 000€), le Conseil Municipal se laisse le temps de la réflexion en demandant d'autres devis et en étudiant les aides et subventions potentielles.

- **Projet de valorisation de la fête de la Rosière**

Mme Zoé OLLIVER, ethnologue, propose la possibilité de valoriser notre tradition au patrimoine culturel immatériel. Devant cette proposition, le Conseil Municipal, décide de convoquer l'ethnologue pour nous exposer les tenants et aboutissants de ce label.

Le maire donne lecture de divers courriers.

- Fond Départemental de péréquation
- Fond National de péréquation intercommunal et communal (FPIC)
- Remerciements de la MFR pour la subvention versée.
- Remerciements du Comité « Alpines de Thiron » pour le prêt de matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Tous les membres présents ont signé.

Prochaine réunion le 14 Décembre 2023 à 20h00.